

**VILLE de PORNIC  
(Loire-Atlantique)**

JURI/2022/A14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Pornic,

VU le code général des collectivités territoriales en ses articles L 2122-18,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 28 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints

Vu l'arrêté JURI/2020/A65 du 01/10/2020 portant délégation de signature à Monsieur Yvonnick KERBORIOU-PLAIRE

Considérant que Monsieur Yvonnick KERBORIOU-PLAIRE a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal,

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'abroger l'arrêté accordant délégation à Monsieur Yvonnick KERBORIOU-PLAIRE

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'arrêté JURI/2020/A65 du 01/10/2020 portant délégation de signature à Monsieur Yvonnick KERBORIOU-PLAIRE, conseiller municipal, est abrogé.

**Article 2** – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet lorsque les formalités de transmission au contrôle de légalité et de publication auront été réalisées.

Fait à Pornic,  
Le 27 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Michel BRARD

